



**AN 2023
23-047A**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à M. Mario MANCUSO
M. Ali HADIK, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

19/06/2023

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE DE
BAILLY POUR L'ANNÉE 2022-2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°23/117 du 27 juin 2023 portant délégation totale des fonctions du maire, à titre temporaire, à un adjoint dans l'ordre des nominations pour la période du 1^{er} au 9 juillet 2023 inclus,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Vu le courrier du 16 septembre 2022 de l'Institut d'Education Motrice (IEM) situé à Bailly, sollicitant une participation financière de la commune d'Aubergenville, pour l'année scolaire 2022/2023, en faveur d'un jeune aubergenvillois inscrit dans cet établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Affaires scolaires, Périscolaire et Petite Enfance du 26 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Adjoint au maire délégué aux Affaires scolaires, au Périscolaire et à la Petite enfance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DECIDE D'ACCORDER** à l'IEM, une contribution à hauteur de 400 € pour un jeune Aubergenvillois inscrit dans cet établissement pour l'année scolaire 2022/2023,
- **ARTICLE 2 : DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement de cette participation, sont prévues au Budget Primitif de la Commune,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement.**

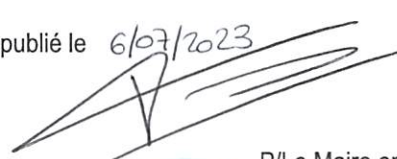
*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*




Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance,



P/Le Maire empêché,
Le premier Adjoint délégué,
Virginie MEUNIER

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 6/07/2023
Et publié le 6/07/2023
 P/Le Maire empêché, Le premier Adjoint délégué, Virginie MEUNIER



REÇU EN PREFECTURE
le 06/07/2023
Application agréée E-legalite.com